



Assemblée Générale

PROCÈS-VERBAL du Samedi 03 novembre 2018 – CARQUEFOU

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par M. Gérard LOISON, Président

Ouverture de l'assemblée Générale par Monsieur Gérard LOISON.

2. Intervention de M. René PRAT, Adjoint aux sports et au patrimoine communal de Carquefou

Monsieur René PRAT, Adjoint aux sports et au patrimoine communal de Carquefou, prend la parole et présente sa commune.

3. Présentation du club de l'U.S.J.A. Carquefou Football par M. Laurent BENECH, Président

Monsieur Laurent BENECH, Président du club de l'USJA Carquefou prend la parole et présente son club.

4. Intervention de M. Yannick SUPLOT, Président du CROS

« Je souhaite remercier les dirigeants de la LFPL, parce que depuis leur pleine participation à la vie du CROS, ils n'ont jamais été absents à aucun de nos rendez-vous. Ils ont montré dans ces moments qui sont plutôt difficiles, pour le sport ligérien certes, mais français, un soutien total à la dynamique que l'on essaie de mettre en place pour démontrer que le sport n'est pas qu'une variable d'ajustement mais que c'est plutôt un atout pour réussir dans nos villes. Je tiens donc vraiment à les remercier, notamment le Président et le Vice-Président qui est maintenant élu au CROS des Pays de la Loire. Ce soutien nous va droit au cœur et il est surtout la preuve, pour toutes les disciplines qui sont parfois mineures, que tous nous sommes capables, si nous sommes unis, d'apporter notre pierre à l'édifice de la reconnaissance du sport dans notre société.

Je vais rappeler qu'il y a un an je pense, ou 2 ans, j'évoquais les problématiques du CNDS. Hélas j'avais raison puisque le CNDS au 31 décembre disparaît au profit d'une agence. Elle apparaîtra le 1^{er} janvier, comment elle va fonctionner ? Je n'en sais rien. Avec quels moyens ? On nous dit que ça va être le transfert des moyens du CNDS mais avec une baisse bien sûr. Il va pourtant falloir continuer à fonctionner et si on peut le faire c'est parce qu'il y a tous les bénévoles dans les clubs. Nos dirigeants ne doivent pas oublier que le sport aujourd'hui a les moyens de vivre seul si on lui donne simplement ce à quoi il a droit. Il y a des taxes qui ont été votées par le parlement notamment sur les droits télé, le loto, les paris sportifs, qu'on déplaçonne tout simplement ces taxes et le sport fonctionnera encore mieux sans revendiquer davantage. Le sport finance le sport, un euro investit dans le sport c'est cinq euros qui seront retournés à nos associations et à la société. Aujourd'hui le CNOSF a lancé une pétition, j'ai entendu des dirigeants de clubs qui disaient que ça ne les concernait pas, que ça concernait uniquement les fédérations notamment, par le biais des techniciens, mais ces techniciens sont importants notamment pour la formation des cadres que l'on retrouve dans nos associations. Et si on ne soutient pas ces différentes entreprises aujourd'hui, même si on sait que l'on doit évoluer, le modèle économique du sport doit évoluer et on est prêt à le faire mais à la condition que l'on se mette autour d'une table et que l'on discute avec les pouvoirs publics, pour aller dans le bon sens et non pas dans le sens de la restriction budgétaire. On est capable d'apporter les choses, on est capable de se réinventer, mais pour nous CROS des Pays de la Loire, le plus important dans notre combat, aujourd'hui, c'est de changer, de permettre à tout jeune, tout licencié, tout pratiquant quels que soient ses revenus de pratiquer un sport de qualité. Quelle que soit sa situation personnelle, tout le monde a le droit et doit avoir le droit de pratiquer un sport de qualité dans nos associations et pour ce faire il faut que les dirigeants et les

bénévoles soient aidés à continuer l'engagement qui est le leur aujourd'hui. Le travail est énorme et dire « il faut augmenter le prix des licences » n'est pas la seule solution. Il y a d'autres débats qui doivent être mis sur la table. Aujourd'hui je suis donc inquiet pour l'avenir mais rassuré sur le fait que nos clubs sont des sources d'énergie impressionnantes, que le foot aujourd'hui, après ce merveilleux titre, ces moments fabuleux qu'on a pu vivre cet été est un sport qui joue son rôle plein dans notre société, notamment dans les Pays de la Loire. J'ai eu l'occasion d'entendre le Président sur France 3, je le rejoins, il n'y a pas que l'argent, il y a l'énergie que chacun est capable de mettre. Je voudrais que chacun comprenne qu'il n'y a pas que les grosses Fédérations, qui dit-on, ont les moyens, ce n'est pas vrai, parce que les grosses Fédérations ont plus d'engagement à tenir. Il y a plus de licenciés, de terrains, de structuration, donc tout cela a un coût et il faut que chaque Fédération quelle qu'elle soit trouve sa place. Le CROS de Pays de la Loire souhaite qu'on y participe et on ne pourra le faire qu'avec la participation des Liges notamment la Ligue de Football des Pays de la Loire et aussi avec tous les clubs, tous les bénévoles, tous les pratiquants, tous les sportifs des Pays de la Loire.

Je vous souhaite un succès, une excellente année, bravo pour tout ce que vous faites. »

5. Communication du quorum par Jacques BODIN, Secrétaire Général

Le Secrétaire Général, Jacques BODIN, déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte, présente et annonce les chiffres suivants :

Quorum

- Nombre de membres présents/représentés : 193 / 247 soit 78 % de l'Assemblée
- Nombre de voix présentes/représentées : 1 537 / 1 801 soit 85 % de l'Assemblée

« Le QUORUM étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer ».

6. Ouverture de séance, allocution de Monsieur Gérard LOISON Président

« Monsieur l'Adjoint au Maire, chargé des Sports

Monsieur le Vice-Président du club de Carquefou

Monsieur le Président du CROS

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de clubs, les délégués des districts représentant les clubs, les membres du Conseil

Chers Amis,

Bonjour à toutes et tous,

J'ai à vous faire part des excuses de :

- Mme Véronique DUBETTIER GRENIER, Maire de Carquefou,
- M. Marc DEBARBAT, Président de la LFA,
- M. Marcel RETAILLEAU, Président du CFA Apprentissage,
- M. Robert DUFOUR, Directeur du CFA Apprentissage,
- M. Frédéric LEGENTILHOMME, CFA Apprentissage,
- MM. René JOUNEAUX, Philippe LESAGE, Jean MARSOLLIER du Codir.

Et je remercie également de leur présence :

- M. Erwan LE PREVOST de la FFF qui nous parlera de la Coupe du Monde Féminine,
- M. Mickael LANGOT de la FFF,
- M. BENADON, salarié de la LFA qui vous présentera en détail le FAFA,
- M. Mickael CHEVALIER, Président de l'UNAF Régionale.

Avant toutes choses, je voudrais aussi vous présenter nos excuses pour l'avancement de la date de notre AG suite à une demande impérative de la Fédération.

Depuis notre dernière rencontre, des membres de notre grande famille du football nous ont quittés.

En leur mémoire, je vous remercie d'observer un moment de recueillement.

Je vous en remercie.

Depuis notre dernière rencontre également, deux événements d'importance sont survenus :

- l'un pour notre Ligue directement, avec la qualification pour la Finale de la Coupe de France du club des Herbiers, ici présent ; je vous demande de les applaudir,
- l'autre, d'importance nationale et mondiale avec la Coupe du Monde en Russie, terminée comme nous le savons, par ce titre de champions du Monde.

Félicitations aux joueurs, au staff et à tous ceux qui l'ont permis et finalement, à tout le foot français, et notamment au foot amateur, qui prend naturellement sa part dans cette brillante réussite.

Je vous avais aussi quitté alors que nous terminions nos compétitions sous le régime de nos anciens territoires.

Depuis la réalisation juridique de notre fusion, beaucoup de choses avaient été faites, beaucoup de textes avaient été adoptés mais il manquait l'essentiel : la compétition unique.

C'était le vœu de la Fédération qui, après avoir adhéré d'emblée à la fusion des territoires, voulue par le gouvernement, souhaitait naturellement que les compétitions deviennent uniques dans chaque territoire, et ce, pour toutes les catégories de pratiquantes et de pratiquants.

C'était aussi le vœu de votre Conseil de Ligue qui a œuvré en ce sens.

Nos compétitions régionales, toutes pratiques confondues – Seniors & Jeunes masculin et féminin, Futsal – ont désormais pour objectif unique de dégager l'élite régionale, ce qui n'est pas le cas partout en France, loin s'en faut, en particulier dans les Ligues fusionnées.

Cela n'a pas été simple, cela ne l'est pas encore pour quelques-uns d'entre vous, mais c'était nécessaire.

Des dispositions particulières ont été adoptées chez les jeunes en faisant appel au volontariat sous condition ; nous ferons le point en fin d'exercice.

Chez les adultes garçons & filles, les résultats des championnats antérieurs ont été repris, sous réserve naturellement d'acceptation par les clubs.

Là aussi, des points réguliers seront opérés et nous réunirons en début d'année prochaine des conseils consultatifs des clubs à effet d'échanger avec vous.

Pour parvenir à cette situation, un travail énorme de normalisation des textes a été entrepris. Les responsables des diverses commissions concernées, vos élus et les salarié(e)s ont dû beaucoup travailler.

Qu'ils en soient aujourd'hui remerciés devant vous tous.

Je voulais aussi aborder un chapitre important, mais ô combien sensible en ce qui vous concerne, celui des finances de la Ligue.

Toutes ces mises en place de textes nouveaux, dans tous les domaines, ces mouvements dans nos effectifs, inévitables dans ces périodes de grandes mutations, ont naturellement eu des conséquences sur nos comptes. Il en est de même dans toutes les ligues fusionnées.

Sans rien dévoiler de ce que présentera notre trésorier général, il faut que vous sachiez, parce que c'est une volonté politique forte, qu'il ne sera pas fait appel aux clubs, et que les prestations resteront sur les tarifs actuels, et ce jusqu'à la fin de notre mandat (exclusion faite de la part FFF).

A ce stade de la mission que vous nous avez confiée, nous pouvons dire que l'essentiel de ce que nous devons réaliser, est en place, exception faite du service aux clubs, pour lequel beaucoup a été fait, mais qui reste à concrétiser vraiment.

Ce service, vous êtes en droit de l'exiger et c'est un devoir pour nous de vous l'apporter.

Je le répète ici, le service aux clubs est l'affaire de tous, à tous les instants de notre vie collective. Il nous concerne toutes et tous, salariés et élus sans exception.

Pour autant, la complexité des procédures en tous genres qui vous concernent, fait qu'il faut que soit mis à votre disposition, vous les clubs, un ou une spécialiste des sujets pointus que vous avez à traiter.

Ce sera effectif en 2019 au plus tard.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans parler naturellement de la grande opération de la FFF, des ligues, des districts, des clubs, des pratiquantes et des pratiquants ; je veux dire la Coupe du Monde féminine en 2019.

Quelle chance avons-nous de pouvoir l'organiser dans notre pays, et quelle merveilleuse occasion de développer, non seulement le nombre de pratiquantes, mais aussi celui des dirigeantes, éducatrices, et arbitres.

A défaut de l'avoir sur notre territoire, ce sera tout proche (Rennes – Le Havre – Paris) et il faut que nous consacrons tous nos efforts à sa réussite.

Nous vous parlerons en détail de tout ce qui est prévu, mais nous avons besoin d'ores et déjà de la collaboration de vous toutes et tous.

Merci de tout ce que vous faites au quotidien et surtout de ce que vous ferez demain.

Merci de m'avoir écouté.

Bonne Assemblée Générale,

A tout à l'heure pour la conclusion. »

7. Modalités du vote électronique – essai des boitiers

Monsieur Jérôme Clément présente les modalités du vote électronique et teste les boitiers.

8. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2018 à Ancenis

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2018 à Ancenis est adopté.

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 318

- « oui » majoritaire à 92,62 %

Conclusion : Validé.

9. Présentation du rapport moral d'activité par M. Jacques BODIN, Secrétaire Général

Une vidéo réalisée par le Service Communication de la ligue retraçant les moments forts de la saison 2017/2018 est présentée à l'Assemblée. M. Jacques BODIN en précise les points forts.

Approbation du rapport moral (document en annexe)

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 436

- « oui » majoritaire à 97,42 %

Conclusion : Validé.

10. Présentation du rapport financier comptes annuels 2017/2018 par M. Christophe Le BUAN, Trésorier

Messieurs Les Présidents de Districts,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Ligue,
Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les représentants des clubs.

Conformément à nos statuts et aux dispositions de la loi sur les associations prévoyant que les comptes doivent être soumis à l'approbation de leurs sociétaires, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes de la Ligue pour la saison 2017-2018 (du 1^{er} juillet au 30 juin) tels qu'ils vous ont été transmis en date du 18 octobre 2018.

➤ LE BILAN

✓ Actif

Un total actif de 5,8M€, et composé essentiellement de :

- L'actif immobilisé pour 3,49M€. Je rappelle qu'il s'agit ici quasi essentiellement du patrimoine immobilier (le site de St Sébastien et le site du Mans) et mobilier (matériel et mobilier de bureau et informatique) de la Ligue des Pays de la Loire.

- Vous constatez l'absence de stock. En effet, nous avons pris le principe de ne pas valoriser le stock. Pour autant, nous travaillons pour récupérer un maximum de ceux-ci.
- Les créances pour 507K€. C'est ce que nous doivent respectivement la FFF, les clients du Centre Régional Technique et les clubs à la date du bilan, soit au 30 juin.
- La trésorerie à décomposer, avec le Fond d'Entraide et de Solidarité Atlantique, pour 789K€, et la trésorerie à notre disposition au 30 juin, soit 828K€. C'est justement cette somme qui nous a permis de mettre en place le système des prélèvements, donc l'étalement du paiement des clubs et donc une gestion de trésorerie à 0. En ce qui concerne le Fond d'entraide, je vous rappelle la distribution aux clubs de l'ex Ligue Atlantique d'une quote part de 745K€ qui a été créditée sur les comptes clubs.
- Et enfin, le compte de régularisation pour 226K€. Il s'agit principalement de la part invalidité grave prélevée le 03/07.

✓ *Passif*

Un total équivalent à l'actif, car je vous rappelle qu'il y a un équilibre à respecter.

- Des fonds propres conséquents, avec un niveau de 2,34M€, soit 40% du total bilan.
- La contrepartie nette du FES avec 789K€. Forte différence par rapport à N-1, du fait, je le rappelle, de la distribution de fin d'année.
- Un résultat net de -168 K€, mais nous y reviendrons plus en détail lors de l'analyse du compte de résultat.
- Des subventions d'investissement pour 524K€ : il s'agit du total cumulé des subventions depuis quelques années. C'est 121K€ de produits sur cet exercice.
- Des provisions pour risques et charges pour 172K€ : essentiellement pour indemnités de fin de carrières restantes (le solde étant sur le contrat CNP).
- Des emprunts pour 585K€, soit un gearing de 10%. Ce qui constitue un endettement très modeste.
- Des dettes fournisseurs et sociales pour 739K€, quasi équivalent à N-1. Totalement classique dans la vie d'une structure comme la nôtre. Aucun retard à signaler.
- Les comptes courants des 5 districts pour 202K€. Il s'agit des sommes de ces 5 districts détenues au 30 juin dans les comptes de la ligue. Elles sont à la disposition de ces derniers à tout moment.
- Les créditeurs divers pour 649K€. En forte augmentation sur l'exercice, car y sont intégrés l'ensemble des soldes créditeurs des clubs après affectation du reversement du FES Atlantique. Pour le reste, il s'agit essentiellement, pour 179K€, des acomptes reçus par les familles pour inscrire leurs enfants aux stages de foot d'Été.

➤ **LE COMPTE DE RESULTAT**

✓ *Les Produits*

- Les produits principaux sont les licences et autres cotisations pour 3,75M€, soit +5,78%. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de licenciés, et l'harmonisation des tarifs suite à la fusion.
- Les subventions, partenariats et publicités pour 1,7M€, soit +4,38%. C'est environ +100K€ avec nos partenaires : Intersport, Mutuelle Des Sportifs, Harmonie... et notamment du fait de l'adaptation à la taille de la nouvelle ligue.
- Les compétitions et l'arbitrage pour 1,38M€. Soit +25%, ici, il faut comparer aux charges en face qui progressent de +50%.
- L'activité du Centre Régional Technique à 890K€. Nous sommes sur un niveau de chiffre d'affaires maxi en fonction de l'outil en présence
- Les droits et autres frais de stages pour 454K€, soit +5,7%. Ce sont les formations de l'institut de formation du football (IRFF). Je rappelle qu'il y a des bons de formation à utiliser : seulement 70% des clubs les utilisent aujourd'hui.
- Les reprises de provisions et transferts de charges pour 214K€, soit -67%. Bien moins qu'en N-1, notamment du fait des reprises de provisions significatives liées à la fusion l'an passé. On peut noter ici, que 90K€, notamment dans les transferts de charges, sont des salariés mis à disposition à la Fédération et aux districts 53 et 72.
- Des recettes diverses pour 185K€, soit -58,38%, car en N-1, nous avons 200K€ d'exceptionnels liés à la mise en place du contrat d'IFC, et donc 200K€ placés à la CNP en contrepartie. Ici, nous avons 26K€ de produits financiers, 30K€ de produits exceptionnels et 121 K€ de quote-part de subvention d'investissement.

✓ Les Charges

- Les salaires et autres frais (intérim, honoraires) pour 2,7 M€ soit +4,54%. Cette différence d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par les indemnités de départ de 3 salariés. Sans cela, nous serions sur un maintien de ce niveau. Pour aller plus loin, la quote part de ces charges est de 25% de notre budget, ce qui nous classe 3^{ème} des ligues sur le territoire sur le plus faible pourcentage, avec un maximum à 37%.
- Des redevances reversées aux Districts pour 1,12M€. Soit +7%, mais logique du fait de l'augmentation du nombre de licenciés et y compris les conventions d'objectifs.
- Licences et changements de clubs, assurances pour 998K€, soit +10% Il s'agit essentiellement de la part reversée à la FFF et à l'assurance MDS. Sur la MDS, nous avons la prise en compte de l'invalidité grave sur l'exercice, source principale de l'augmentation.
- Compétitions et arbitrage pour 979K€. Soit +54%. Ce sont les frais d'arbitrage, corolaires des produits et compensés à l'euro prêt dans toute logique : mais cette année, 30K€ ont été pris en charge par la Ligue. Il s'agit aussi des achats de matériels notamment sur le foot en milieu scolaire (part achat de matériel).
- Déplacements, missions, hébergements pour 904K, soit +6,5%€. Pour exemple, il est composé de 200K€ rien que sur l'hébergement du pôle espoir. Nous avons encore eu de nombreuses commissions à se réunir sur l'exercice, notamment pour travailler sur des sujets toujours liés à la fusion (championnats...). Pour autant, le développement de la visio-conférence, de conférences téléphoniques, doit nous permettre d'économiser dans le temps sur cet item.
- L'entretien, les impôts et taxes pour 743K€. Soit -20%. Nous faisons moins de travaux, l'outil est bien entretenu.
- Restauration, hôtellerie CRT pour 509K€ : -7%. Ces charges sont très bien tenues.
- Amortissement et charges diverses pour 429K€, soit -50%. Moins de travaux, moins d'amortissement.
- Dons, subventions, pour 319K€ : principalement ce qui est donné au foot en milieu scolaire (en subventions et non en matériels cette fois), et les achats liés au changement de logo. L'évolution est raisonnable dans une période de fusion par rapport à N-1.

Au final, un résultat net <0, avec -168K€.

A noter que :

- L'ensemble des ligues fusionnées est très fortement déficitaire.
- Qu'il n'y a aucun impact sur les clubs. La ligue prend sur ces fonds propres.
- Comme dans une entreprise de droit privé, lorsqu'il y a fusion, il faut structurer et rechercher les économies à réaliser.
- Et enfin l'exceptionnel sur l'exercice pèse fortement : 150K€ sur les indemnités de départ, 30K€ sur l'arbitrage, environ 50K€ sur le matériel lié à la fusion....

➤ PROPOSITION D'AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter la totalité de ce résultat aux fonds propres.

11. Rapport de M. Patrick MESSUS, Commissaire aux comptes

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note 2b de l'annexe, votre association expose les règles et principes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation du mali technique de fusion. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Comme indiqué dans la note 2l de l'annexe votre association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges. Dans le cadre de mon appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai revu le processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions au passif du bilan. Je me suis assuré du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation financière, inclus dans le rapport de gestion du comité de direction et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

QUESTIONS :

Alain COUET vice-Président Ste Luce sur Loire : « Question sur l'utilisation des véhicules, quel est le nombre de véhicules dans le parc automobile de la Ligue, il y a des informations qui circulent disant que ces véhicules sont affectés aux éducateurs, formateurs et autres et les frais de déplacement ont augmentés de 44 277 €. Je voudrais savoir comment ces véhicules sont gérés et comment vous contrôlez tout cela. »

Christophe LE BUAN : « Effectivement on a mis en place, au début de l'exercice, des véhicules de service dédiés pour certains techniciens, qui sont géo localisables et quelques véhicules de service pour les élus, les salariés et la Ligue qui sont à disposition et qui permettent de maximiser les frais de déplacement. On a mis cela en place pour que chacun évite de faire ce qu'il veut et aujourd'hui on essaie de suivre cela au plus près. »

Jérôme CLEMENT : « En ce qui concerne le nombre de véhicules, on a 2 cars podium qui représentent la Ligue dans les manifestations et qui peuvent être mis à votre disposition, 8 véhicules dédiés, 4 véhicules de service, 2 minibus pour le transport des enfants du Pôle Espoirs et un véhicule Caravelle pour les déplacements collectifs de la Ligue, que ce soit pour le personnel ou les élus. Certains nous sont donnés en prêt, d'autres ont bénéficié de l'aide de la Fédération dans le cadre du dispositif FAFA. »

Christophe LE BUAN : « On a conscience de l'augmentation des frais de déplacement, le Président l'a rappelé, il y a eu beaucoup de commissions, sur les championnats notamment, donc les bénévoles viennent et sont remboursés de leurs frais kilométriques. On fait au mieux pour réduire ces frais, les suivre de plus près avec notamment la commission finances. »

Alain COUET : « J'ai une autre question à propos du personnel éducateurs et formateurs, il semblerait que ce personnel soit important, une douzaine de personnes. »

Christophe LE BUAN : « Oui, 12 personnes. Il y a 3 cadres d'état, donc 9 personnes sont salariées de la Ligue mais ne sont pas tous à plein temps. Je confirme qu'il y a bien 12 personnes, aujourd'hui on a besoin de ce personnel. »

Alain COUET : « Sont-ils pris en charge financièrement ? »

Christophe LE BUAN : « On a des aides pour ces techniciens-là. »

Alain COUET : « J'ai encore une autre question qui est un peu plus délicate à poser, elle concerne l'annexe du bilan que vous nous avez fait parvenir. Il est dit ceci « rémunération globale des dirigeants : la rémunération globale des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle. »

Christophe LE BUAN : « Effectivement c'est une phrase qui est obligatoire. Ce que je peux vous confirmer c'est qu'aucun dirigeant, aucun élu n'est rémunéré pour le compte de la Ligue aujourd'hui. »

Alain COUET : « Pourquoi cette phrase et pourquoi le commissaire aux comptes n'a-t-il pas mis que personne n'était rémunéré ? »

Patrick MESSUS - Commissaire aux comptes : « La mission de Commissaire aux comptes est une mission très normée. Je ne suis normalement pas dispensateur d'informations économiques et financières. Je ne peux qu'analyser et dire ce que j'ai vu. Si une rémunération était versée cela serait dans mon rapport spécial, à partir du moment où des dirigeants d'une association sont rémunérés, la rémunération est portée dans le rapport spécial, donc si je ne l'ai pas repris c'est qu'il n'y a pas de dirigeant rémunéré. »

Patrice GUET Représentant des clubs de district pour le district de Loire Atlantique :

« Mon intervention s'adresse au Président de la Ligue des pays de la Loire.

Je me permets d'intervenir en tant que représentant élu des clubs de district pour le district de Loire Atlantique, mon intervention, et j'insiste beaucoup sur ce point, n'étant aucunement téléguidée par le Président du District 44 avec lequel vous avez quelques différents. Je peux vous assurer que mon intervention aurait été la même si j'avais été représentant des clubs des districts 49, 53, 72 ou 85. J'ai longtemps hésité à prendre la parole aujourd'hui, mais ma conscience me dit qu'il faut intervenir. Je souhaite par mon intervention être un éveillé de conscience et je vais m'en expliquer. Le bilan financier présenté par le trésorier général a été très clair et je le félicite. Le document de présentation des comptes annuels, exercice clos au 30 juin 2018, qui a été transmis avant cette Assemblée Générale aux clubs de Ligue et aux clubs de District, dont je fais partie, est un document remarquable car très détaillé. Je tiens à féliciter le trésorier général, Christophe Le Buan, pour le contenu de ce document, aucun de vos prédécesseurs n'a présenté un tel document aussi détaillé. Par contre, ce qui me gêne dans ce document ce sont quelques incohérences que je vais expliciter. Dans la présentation du poste de charges salaires et traitements, entre le bilan 2017/2018 que vous avez présenté et celui que vous allez présenter après celui du budget prévisionnel 2018/2019, le poste salaires et traitements est d'un montant de 1 812 609 € pour le bilan passé pour la saison 2017/2018 et dans le budget prévisionnel on retrouve le budget pour la saison

2018/2019 mais on remet dans la colonne de gauche le bilan pour la saison 2017/2018, on trouve un autre montant qui est de 1 817 829 € ; ce qui fait donc un écart de 5 220 € à quoi correspond cet écart ?

Première question mais je vais continuer car il y en a plusieurs. Je constate par ailleurs que le montant de ce même poste de charges salaires et traitements était de 1 649 882 €, tous les chiffres sont issus de vos documents bien évidemment, en 2016/2017 pour un effectif temps plein de 44,29. Or, pour la saison 2017/2018 il est de 1 812 609 € pour un effectif temps plein de 46,37. C'est là où je vous rejoins, dans une fusion 1+1 cela ne fait pas 2, souvent cela fait 1,80 mais chez vous c'est 2,08. Soit si l'on rapporte cela en salaire moyen par équivalent temps plein, ça fait un montant annuel de 37 251 € en 2016/2017 et de 39 090 € en 2017/2018. Soit une augmentation de 4,9 %, ce qui n'est pas en phase avec ce que vous avez présenté. C'est bien au-dessus de la moyenne française donc, Monsieur le Président, et là je m'adresse à vous, généreux assurément vous êtes.

Autre point, si je partage sans réserve le fait que lorsque la FFF a imposé la fusion de la Ligue du Maine avec la Ligue Atlantique, cette même FFF a exigé que les effectifs salariés des 2 entités soient conservés dans la nouvelle entité LFPL, ce que j'approuve totalement. Pourquoi alors avoir embauché 2,08 équivalents temps plein alors qu'il se dit ouvertement, sur beaucoup de terrain de la Ligue des Pays de la Loire, que certains salariés sont en sous charge et d'autres surchargés ? Y aurait-il un problème d'organisation/répartition du travail à la Ligue des Pays de la Loire ? Ce qui s'est passé tout récemment sur la gestion des stages de formation initiale, le laisse à penser. La prise en main de ces stages par l'IR2F n'est en aucun cas contesté, c'est une très bonne chose. Par contre c'est le manque flagrant de consultation auprès des districts et des commissions départementales d'arbitrage, qui assuraient ces stages précédemment, par l'IR2F qui est mis en évidence, vu les nombreux couacs détectés.

Monsieur le Président de la Ligue, vous vous êtes porté candidat pour être le premier Président de la Ligue des pays de la Loire et vous avez été brillamment élu avec votre équipe. Courageux assurément vous êtes mais rigoureux assurément vous n'êtes pas ou de mon point de vue malheureusement pas assez.

Comment pouvez-vous présenter aujourd'hui, devant les présidents et les représentant de clubs, un résultat net pour l'exercice 2017/2018 déficitaire de 168 057 € alors qu'il était excédentaire de 8746 € la saison précédente ?

N'oubliez pas, Monsieur le Président, que l'argent que vous gérez est celui de tous les clubs de la Ligue des Pays de la Loire quel que soit leur niveau hiérarchique sportif. Comment allez-vous éponger ce déficit ? Prévoyez-vous de mettre à contribution les clubs et les licenciés en augmentant les licences ? Il est vrai qu'avec 1 € d'augmentation, les 167 709 licenciés de la saison dernière permettraient presque de combler ce déficit de 168 000 €. Est-ce bien aux clubs de servir de variable d'ajustement à une politique de la LFPL, certes audacieuse mais à mon goût pas assez rigoureuse ? J'ose encore croire que beaucoup de présidents ou représentants de clubs de district ici présents ne seraient pas très à l'aise et pas fiers de présenter un tel bilan financier lors d'une AG de leur propre club.

En tant que représentant élu des clubs de district 44, je me dois de représenter au mieux ces clubs, d'être à leur écoute, leur service mais aussi je dois défendre au mieux les intérêts des clubs que je représente conformément aux règlements en vigueur et en respectant les instances dirigeantes. Monsieur le Président, pour toutes ces raisons, je n'approuverai pas votre bilan financier 2017/2018 du fait de son déficit et j'espère aujourd'hui ne pas être le seul au sein de cette assemblée à ne pas l'approuver. Je vous remercie d'avance pour votre attention et votre écoute. »

Gérard LOISON : « Merci Monsieur le représentant des clubs du district de Loire Atlantique. Vous avez posé un certain nombre de questions. Je vais laisser le soin à Christophe LE BUAN d'y répondre dans le détail. Sur l'essentiel, j'ai répondu par avance, dans mon introduction, puisque je vous ai indiqué que ce déficit de 168 000 € serait imputé en totalité sur les fonds propres de la Ligue et qu'il n'était nullement question que les finances des clubs soient chargées de rétablir cet équilibre. Ces 168 000 € c'est pour l'essentiel 150 000 € au titre de dépenses non prévues, concernant des salariés ayant fait valoir leur volonté de quitter l'entreprise dans des conditions conflictuelles. Il m'a semblé qu'un bon accord valait mieux qu'un long procès et par voie de conséquence, j'ai souhaité, j'ai insisté, pour que cette affaire soit close dans la saison et que les saisons suivantes, celles après lesquelles je ne serai plus là, ne portent en rien ces responsabilités de procès, que vous connaissez, au prudhomme, qui peuvent durer des années. Voilà ce que j'avais à vous dire de ce point de vue.

Vous avez fait allusion, par ailleurs, dans votre introduction, à un problème que j'aurais ou qu'il y aurait entre votre Président de district et le Président de Ligue. Il est vrai qu'il y a sans doute en ce moment un peu de froid mais cela arrive dans les relations humaines et je ne crois pas que ce soit si grave que ça qu'on ne puisse pas y apporter, avec la sagesse qui nous habite tous les deux, la solution qui convient. Voilà ce que je voulais vous dire, je reste au service des clubs et en pratiquant comme nous l'avons pratiqué aujourd'hui, je ne charge en rien les clubs de la responsabilité qui est la nôtre sur ces phénomènes que nous avons constatés, qui sont malheureusement le lot de beaucoup de Ligues fusionnées et me semble-t-il parmi toutes celles qui ont fusionnées, nous ne sommes pas celle qui porte le plus grand nombre de dangers pour l'avenir. »

Patrice GUET : Monsieur le Président, je vous remercie de cette réponse, elle me convient très bien mais vous ne répondez pas à une question posée, parmi celles posées, concernant l'effectif temps plein de la Ligue qui était de 44,29 en fin de saison 2016/2017. J'ai bien entendu que trois personnes avaient quitté la Ligue, donc 44,29 moins 3 ça fait 41,29. »

Christophe LE BUAN : « Ce sont des calculs de moyenne. »

Patrice GUET : « Oui mais comment vous expliquez l'arrivée à 46,37 en fin de saison ? »

Christophe LE BUAN : « C'est qu'il y a des embauches qui se font avant les départs, vu les négociations de départ des 3 personnes qui sont parties, cela ne se fait pas du jour au lendemain. »

Patrice GUET : « Donc vous reconnaissez ouvertement que vous avez augmenté l'effectif des salariés ? »

Christophe LE BUAN : « Non, ce que je vous expliquais c'est que à un moment donné, on sait qu'il y a des gens qui partent, quand on fait les calculs, les 4%, moi je trouve 4,54%, pas tout à fait le même pourcentage parce que je n'intègre pas que les salaires »

Patrice GUET : « J'ai pris au plus simple avec les chiffres qui sont à ma disposition »

Christophe LE BUAN : Ce que je veux juste dire, c'est qu'à un moment donné, on fait aussi appel à l'intérim, ce qui nous coûte cher. On peut se poser la question si, en fonction des éléments que l'on, il faut embaucher ou pas certaines personnes. On prend cette décision-là sachant qu'on sait qu'il y a d'autres personnes qui doivent partir. Quand une personne part à la retraite, en général on connaît la date de son départ, on peut le gérer de cette manière-là. Par contre, quand on est en négociation sur certains départs, il y a des négociations qui sont difficiles, des négociations aujourd'hui où on nous réclame des sommes qui sont astronomiques. Et à un moment donné on peut se poser la question d'aller au Prudhomme, on a une chance de gagner, c'est clair, mais si on perd cela coûte très cher, donc c'est ce qu'a dit le Président, on négocie et c'était une décision plutôt unanime. Ce qui veut dire que les personnes qui partent sont toujours présentes le temps de la négociation, d'ailleurs elles sont souvent présentes de manière salariale, mais plus dans l'entreprise parce qu'elles sont en négociation, en arrêt maladie et quand on doit, sur d'autres items, avoir des intérimaires qu'on paye très cher et se dire qu'on pourrait peut-être embaucher une personne ici ou à cet endroit-là pour gérer, ça se chevauche. C'est une moyenne sur l'année. Aujourd'hui nous sommes à 44 ETP au niveau de la Ligue. »

Patrice GUET : « Donc vous avez déjà fait un effort pour ne pas reproduire un déficit ? »

Christophe LE BUAN : « Vous parliez tout à l'heure de 8 000 € par rapport à l'année dernière, le résultat net est une chose, c'est un résultat comptable. On regarde souvent le résultat d'exploitation, mais si on retire les amortissements on parle plutôt d'EBE excédent brut d'exploitation. On s'aperçoit qu'entre l'exercice précédent et celui-ci on a déjà fait des efforts quand on suit l'EBE. »

Patrice GUET : « Il ne faut quand même pas oublier que si vous pouvez éponger 168 000 € de déficit facilement, c'est parce qu'avant vous, il y a des prédécesseurs qui ont œuvré au sein de la Ligue Atlantique et de la Ligue du Maine et qui eux avaient bien géré leurs fonds. »

Christophe LE BUAN : « Il me semble l'avoir dit tout à l'heure, que grâce aux réserves faites par le passé et par la gestion passée, on a les fonds propres actuels. On peut les remercier de cette bonne gestion. Dans une entreprise il y a des années plus compliquées que d'autres. Là c'est le cas aujourd'hui. On nous a imposé cette fusion, la loi Nôtre s'impose, le Ministère des sports dit « aujourd'hui c'est une Ligue par région ». On s'adapte, sans licenciements à l'époque, cela nous a été imposé, donc on gère avec cela. A partir du moment où vous avez une fusion de Ligues, il y a des gens qui faisaient la même chose mais on ne pouvait pas leur demander de partir donc on a conservé ces personnes, à juste titre. Elles étaient là, certaines sont parties à la retraite ou partent donc on gère cela aussi dans le temps et d'autres ont décidé de partir d'elles-mêmes. Aujourd'hui la législation permet de partir avec certaines indemnités, qui ne sont pas négligeables, négociées par avocats interposés, donc on doit gérer cela dans le temps. À partir du moment où on était dans le cadre de la fusion, on savait qu'on aurait deux ou trois années qui seraient compliquées. Je l'ai rappelé tout à l'heure par rapport aux salaires, c'est 25% du montant total du budget, on est la 3^{ème} meilleure Ligue par rapport à cela. 22 la meilleure, 24 la 2^{ème}, la moyenne est quasiment à 30, la plus grosse est à 38%. J'aurais une charge de salaire de 38 % sur le total du budget, je ne serais vraiment pas fier. Je ne dis pas que je suis fier aujourd'hui, mais je sais qu'il y a des impacts, des éléments qui sont incontournables, qu'on subit. On fait au mieux pour les appréhender dans le temps et faire en sorte qu'on arrive sur des budgets à l'équilibre, voire à nouveau créditeurs à l'avenir, pour justement ne pas biaiser les équipes futures. Je n'ai pas les comptes des Ligues depuis 30 ans, mais je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas eu des années aussi compliquées que ça. »

12. Validation des comptes

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 082

- « oui » majoritaire à 74,88 %

Conclusion : Validé.

13. Présentation du budget prévisionnel 2018/2019 par M. Christophe Le Buan, Trésorier

➤ Provenance des Ressources

- Sur les licences, cotisations et droits de changement de club, nous sommes partis sur 170 000 licenciés et la hausse de 1€/licence de la part Fédérale en totalité. Soit 3,9M€.
- Sur les compétitions et arbitrage, somme de 1,68M€. Les frais d'arbitrage pour 1M€, car cette année, c'est par la Ligue que vont passer l'ensemble des paiements, d'où cette somme plus importante.
- Sur les subventions, partenariats et publicités, 1,64M€ (contre 1,71M€ en N-1). Nous avons tenu compte de certaines baisses programmées : La région, CNDS, la subvention fédérale...
- Concernant les recettes et activités CRT, ainsi que les droits et frais de stage, les reprises de provisions et transfert de charge et recettes diverses, nous avons maintenu le niveau de N-1.

➤ Utilisation des Ressources

- Sur les charges liées aux salaires et autres intérim, baisse de 158K€, notamment suite aux indemnités départs de l'exercice précédent. Nous nous efforçons de ne pas les remplacer si possible, ou de réorienter l'activité.
- Compétitions et arbitrage : 1,2M€, soit 1M€ pour l'arbitrage. Le montant à l'identique est en produit.
- Des licences, changement de clubs et assurance qui progressent fortement à 1,17M€ (près de 170K€), principalement par la part reversée à la Fédération.
- Des redevances aux districts pour 1,13M€, avec une augmentation logique et liée à l'augmentation du nombre des licenciés et des conventions d'objectifs.
- Entretien, gestion courante et impôts et taxes en forte baisse. Nous sommes partis sur un montant en hausse de 109 K€ la saison prochaine, des travaux sont à réaliser cette saison.
- Des déplacements, missions et hébergement en baisse de 75K€ à 825K€. C'est notre politique : être attentif et utiliser les outils modernes à notre disposition. Tout le monde doit faire des efforts.
- Des amortissements et charges diverses en très légère hausse : des travaux sur les terrains du CRT, 2 salles de formation et de la restauration. Nous devons maintenir notre outil dans un bon état.
- Restauration et hôtellerie CRT, idem à N-1.
- Dons, subventions, ... : Idem à N-1.

Au final, un budget prévisionnel présenté à l'équilibre. Une Ligue qui s'appuie sur ses valeurs de proximité, responsabilité et solidarité.

14. Election des Délégués aux assemblées – rappel des modalités M. Gérard BESSON, Président de la CR surveillance des opérations électorales

« Mesdames, Messieurs,

Nous allons donc procéder aux diverses élections prévues à l'ordre du jour, et ce par l'intermédiaire du vote électronique.

Je vous précise en préambule que conformément aux Statuts de la Ligue, la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales a contrôlé les opérations d'émargement et contrôlera donc les opérations de vote.

Je vous invite donc à vous saisir du boîtier qui vous a été remis à l'émargement.

Je vous rappelle qu'il faut attendre que le vote soit affiché ouvert sur l'écran avant de voter. »

Nous passons donc au vote des délégués aux Assemblées Fédérales. »

15. Présentation des candidats pour les pour les élections au titre des postes de droit - Vote

Gérard LOISON – Titulaire
René JOUINEAUX – Suppléant

Didier ESOR – Titulaire
Christophe LEBUAN – Suppléant

Alain MARTIN – Titulaire
Sans suppléant

Guy RIBRAULT – Titulaire
Jack GASTINEAU – Suppléant

Guy COUSIN – Titulaire
Jean-Paul NOUVEL – Suppléant

Franck PLOUSE – Titulaire
Gilles SEPCHAT – Suppléant

Jean-Jacques GAZEAU – Titulaire
Alban BLANCHARD – Suppléant

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 321

- « oui » majoritaire à 94,70 %

Conclusion : Validé.

16. Présentation des candidats pour les 3 postes au titre des 150 000 licenciés - Vote

Gérard PAQUEREAU – Titulaire
Sébastien CORNEC – Suppléant

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 953

- « oui » majoritaire à 67,59 %

Conclusion : Validé

Gabriel GO – Titulaire
Jacques BODIN – Suppléant

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 007

- « oui » majoritaire à 71,42 %

Conclusion : Validé

Jean-Paul CHERRUAULT – Titulaire
Sans suppléant

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 923

- « oui » majoritaire à 65,46 %

Conclusion : Validé.

17. Présentation des candidats représentant des clubs régionaux et nationaux du football diversifié à l'AG LFA - vote

Alain CHARRANCE - titulaire
Maxime EVEILLE - suppléant

Résultat du vote :

Nombre de membres votant « Oui » : 1 058

➤ « oui » majoritaire à 100 %

Conclusion : Validé

18. Questions diverses

Jean-Luc ROUINSARD Président de l'AS SAUTRON : « Je me pose une question sur les formations d'arbitres. À partir de cette année il faut s'inscrire à la Ligue. Je trouve cela un peu bizarre puisque les arbitres, c'est plutôt du ressort des districts, puisque hormis les ex-pro qui peuvent passer directement en Ligue, c'est à peu près 4 en France, tous les arbitres débutent en district. Je pense que ça serait plus raisonnable que l'on reste aux errements anciens avec une formation district. »

Didier ESOR : « Je vais répondre en tant que responsable de l'IR2F. C'est assez simple, la FFF a demandé à ce que la formation des arbitres intègre le cadre des IR2F. Nous avons eu des consignes de la DTA et donc nous avons mis en place une démarche qui est en fait celle que l'on avait mise en place avec les districts sur la formation modulaire des éducateurs. Aujourd'hui ce qui ne change pas, c'est que la formation est toujours assurée par les districts. Ce qui a changé, effectivement, c'est l'inscription qui passe par le canal de la Ligue et qui est dans un cadre où l'on maîtrise l'ensemble des inscriptions. Aujourd'hui après une période logique de tâtonnement on est en train de mettre en place des choses qui fonctionnent de mieux en mieux, de plus en plus efficaces et on va essayer d'arriver, comme on y est arrivé sur les éducateurs à un modus vivendi qui fonctionnera, je l'espère à la satisfaction de tout le monde. Je rappelle que les formations sont organisées par les districts aux dates qu'ils veulent, dans les lieux qu'ils veulent. Le cadre par contre a changé mais cela ne dépend pas de nous, c'est la DTA qui a redéfini la forme, qui a elle-même interdit les séminaires tels qu'ils étaient faits auparavant parce qu'on était sur des contraintes pédagogiques absolument insupportables. Ce qui fait aujourd'hui dire qu'on faisait de l'internat et qu'on faisait une formation, cela paraissait efficace mais légalement ce n'était pas possible, donc on est revenu sur un autre format. J'ai tenu à un certain nombre de choses parce qu'on avait des responsabilités par rapport aux jeunes, aux mineurs, aux féminines qui impliquent effectivement des contraintes d'organisation et de sécurité. Le problème si on le pause, c'est plutôt celui du nombre d'arbitres que nous avons aujourd'hui dans les clubs, qui est là un vrai souci. On a une augmentation aujourd'hui du nombre des licenciés de 3 ou 4% et on a une baisse du nombre d'arbitres de 10%. »

Jean-Luc ROUINSARD : « Je pense qu'en terme d'efficacité, il ne faut pas parler d'efficacité puisqu'autrefois on était assez efficace et en plus on était efficace avec des formateurs bénévoles. Alors il ne faut pas trop parler d'efficacité parce c'est vrai le nombre d'arbitres baisse énormément, ça ne vient pas de la formation, ça vient surtout du contexte, je veux bien le concevoir mais je pense que ce n'est pas parce que la DTA ou la FFF a voulu faire ça qu'on ne peut pas revenir en district vraiment sur les terres où on va former nos arbitres. »

Didier ESOR : « Je précise bien, les arbitres sont formés dans les districts, ça n'a absolument pas changé. »

Alain CAUET – Sainte-Luce sur Loire : « J'ai une question sur les formations continues, on s'aperçoit que ces formations sont souvent pour le BE1, pour valider les BE1 et lorsqu'il y a suppression de ces formations c'est forcément les clubs qui envoient leur éducateur se former qui sont pénalisés puisqu'après, il faut retrouver une date. Ce qui pose problème puisque le module choisi n'est peut-être plus disponible, donc c'est vrai qu'on a constaté que les participants qui valident leur BE1 choisissent plutôt les dates de formation et non les contenus ce qui à mon avis n'est pas très correct. »

Didier ESOR : « Sur la formation continue qui est quelque chose de très technique, il se trouve qu'effectivement les détenteurs de BMF, BEF aujourd'hui et autres sont obligés de faire des sessions de formation continue pour valider annuellement leur diplôme. Il y a un catalogue qui est ouvert très tôt dans la saison, c'est effectivement premier inscrit, premier servi, c'est une évidence. Comme c'est ouvert très tôt dans la saison, les personnes peuvent aller à la fois sur les modules qui les intéressent et les modules qui correspondent à des dates où ils sont disponibles. C'est très rare que l'on annule des sessions, dans la mesure où il y a énormément de demandes.

C'est le problème des éducateurs, il faut aussi les responsabiliser pour que dès le début de saison, ils regardent le catalogue et s'inscrivent dans les formations où ils le souhaitent, aux dates qu'ils souhaitent, s'ils le font très tôt il y aura de la disponibilité. »

Alain CAUET : « La réponse n'est peut-être pas celle que j'attendais, le service des formations dit qu'il est au service des clubs c'est ce qui nous est répété. Ce qui est surprenant c'est qu'on s'aperçoit, puisque vous êtes à la disposition des clubs vous êtes aussi pour le développement des féminines, que malheureusement cette année le seul cours qui a été supprimé concernait les filles. Alors même s'il y avait un peu moins de monde sur ce type de formation, si on est au service des clubs vis-à-vis des féminines que l'on doit développer, pourquoi avoir supprimé cette seule formation qu'il y avait ? »

Didier ESOR : « Vous avez parlé de budget, vous avez eu un certain nombre de questions, l'IR2F est un service aujourd'hui qu'on ne fait pas payer au vrai prix du service. Il ne paraît pas être une saine gestion que de laisser des modules ouverts. On l'a fait pour un certain nombre, par exemple pour des formations féminines, arbitres etc... on essaie aujourd'hui de faire un certain nombre de choses mais il y a un moment, quand économiquement ce n'est plus viable, on passe à d'autres choses. On est tenus entre des contraintes et des choix et à un moment on se demande ce qu'on fait et on se dit effectivement ça coûte trop cher pour le nombre de personnes qui sont intéressées. »

Alain CAUET : « J'ai une autre question. Il y a un certain nombre de textes qui sont votés fin juin avec une application dès le 1^{er} juillet. Or les clubs préparent leur saison tôt, avec des règlements qui quelques fois changent au 1^{er} juillet, alors est-il possible que l'application de ces règlements soient retardée ou que les assemblées sur lesquelles il y a des votes soient quelque peu avancées pour que les clubs puissent s'organiser correctement. »

Jacques BODIN : « Il faut faire la distinction entre les textes qui sont d'émanation régionale et dans la mesure du possible on essaie de les faire connaître et voter bien avant leur date d'application et donc la reprise des championnats et les textes fédéraux sur lesquels nous n'avons pas la main et qui s'appliquent et doivent s'appliquer au niveau de l'ensemble du territoire national. Donc pour ces textes fédéraux, malheureusement, que l'on soit d'accord ou pas d'accord, qu'il y ait une période suffisante pour permettre aux clubs de s'adapter ou pas, on est obligés de respecter les dates d'effet prévues par la FFF. Ce serait intéressant pour l'ensemble de l'auditoire de nous préciser à quel type de règlements vous pensiez, avez-vous un exemple précis ? »

Alain CAUET : « Ça s'est passé il y a deux ans sur un règlement de deux clubs qui étaient en inter-région, entre le règlement de la Ligue qui disait une chose et le règlement Fédéral qui reprenait une partie de celui de la Ligue mais qui disait autre chose. C'étaient les contraintes qui étaient faites au club pour participer à cet inter-région et le flou qu'il y a eu entre ces deux règlements qui a permis à une équipe qui était un peu moins bien classée de participer à ces inter-région. Il y en a peut-être d'autres qui sont passés au travers parce que personne n'en a subi les conséquences ou parce que personne ne les a vus, mais ce qui serait intéressant c'est revenir à des votes qui intéressent les clubs et qu'ils aient ces règlements suffisamment tôt. Je reste persuadé qu'il y a forcément des règlements que personne ne voit. »

Jacques BODIN : « Vous soulevez un autre problème, le problème de l'information, de la communication auprès des clubs sur les nouveautés votées en assemblée générale, donc c'est sûr que si le club n'est pas présent à l'assemblée générale, lors de la présentation de cette nouveauté et du vote de ce nouveau texte, une application à compter du 1^{er} juillet peut lui échapper. Ceci étant, généralement une diffusion et une information est faite via le site, donc là aussi cela suppose que chacun puisse se référer au site dédié à la Ligue. Il faut peut-être reconnaître que par les effets de la fusion et l'application ou le chevauchement de deux réglementations quelques peu différentes sur l'ex-Atlantique et l'ex-Maine, peut-être que certaines situations ont pu échapper à certains clubs mal informés ou pas suffisamment informés. Mais en ce qui concerne maintenant le fonctionnement et la vie normale de la Ligue, les règlements étant harmonisés je pense qu'en dehors de décisions Fédérales qui nous arriveraient au dernier moment, pour le reste on fait en sorte justement de tenir compte d'un délai suffisant et pragmatique pour permettre aux clubs d'en avoir connaissance et de les intégrer. »

Marcel LETESSIER, Président de Saint-Saturnin : « On parle du manque d'arbitres, des bénévoles qui sont de plus en plus mis à contribution et que la moyenne d'âge ne s'améliore pas. J'aimerais bien qu'on creuse un petit peu sur le fait d'autoriser, pour les équipes de niveau les plus bas en district en sénior, les remplaçants à faire comme les jeunes, à faire la touche le dimanche après-midi parce qu'on s'aperçoit qu'on a de plus en plus de mal à trouver des gens pour faire la touche en sénior l'après-midi. Quand il y a 14 joueurs par exemple pourquoi pas autoriser un remplaçant à faire la touche pendant les rencontres sachant que sur le terrain ça se fait déjà. »

Jérôme CLEMENT : « On prend note de cette remarque qui concerne essentiellement un niveau de district et qui a été entendu de votre président de district. »

19. Information de Mme Isabelle SALAÛN sur la CR médicale

Information de Madame Isabelle SALAÛN, membre du CODIR et Présidente de la CR Médicale, sur 4 points médicaux :

- Raréfaction des médecins en général : inciter nos licenciés à aller faire leur visite en juin et juillet plutôt que d'attendre le dernier moment, d'autant que la saison prochaine, nous arriverons à échéance des fameux trois ans de validité du certificat pour la première fois.
- Raréfaction des médecins fédéraux également : les dossiers de double surclassement et d'arbitres peuvent être remplis par n'importe quel médecin thésé ou remplaçant, mais pas interne stagiaire, à condition que ce soit fait correctement et exhaustivement : poids, taille, stades pubertaires, acuité visuelle et ECG de repos notamment.
- La FFF développe le foot santé (foot en marchant, foot fitness...) pour l'instant les imprimés ne sont pas adaptés à cette discipline. C'est en cours d'amélioration et la signature de licence peut être refusée, il faut alors présenter un certificat médical permettant la pratique du foot santé, cela suffira en attendant que les imprimés soient aboutis.
- En cas de décès d'un licencié ou d'un spectateur, accompagnant, etc... sur le terrain, si vous jugez que les témoins ont besoin d'être aidés, vous devez solliciter la cellule d'urgence médico-psychologique ou CUMP de votre département, en composant le 15. Le régulateur vous mettra en relation avec le psychiatre responsable de la CUMP (il y en a un par département). Une convention a été signée à ce sujet entre la F.F.F. et le médecin psychiatre référent de la CUMP au SAMU de Paris, le Dr CREMNITER.

20. Intervention de Mme Lydie CHARRIER, CTR sur le football au féminin dans les Pays de la Loire

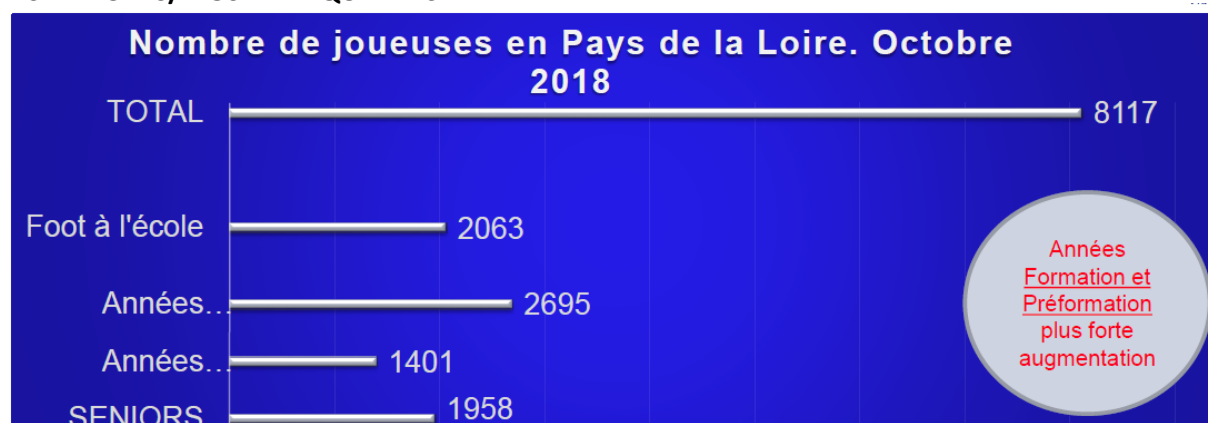
Madame Lydie CHARRIER prend la parole et fait un état des lieux du football féminin dans les Pays de la Loire

LES CLUBS

Catégories	Nombre d'équipes	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
Seniors	131	47	25	13	26	20
U19F à U15F	160	72	28	10	28	22
U14F à U12F	137	39	31	22	22	23
Foot Animation	71	35	10		20	6
FUTSAL : Championnat / Coupe	24	16	7			1

Section Féminine	Nombre de sections	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
	219	70	46	30	30	43

LES EFFECTIFS/ NOS PRATIQUANTES



Catégories	2018/2019	2017/2018	Différence N/N-1	Pourcentage N/N-1
Seniors F	2 055	1 843	212	+ 11,50%
U18F – U17F – U16F	1 462	1 269	195	+ 15,37%
U15F – U14F	1 522	1 245	277	+ 22,25%
U13F – U12F	1 337	1 111	226	+ 20,34%
Football d'animation F	2 315	1 825	490	+ 26,85%

LES PRATIQUES

CLUBS LABELLISES EFF	OR	ARGENT	BRONZE	TOTAL
LOIRE ATLANTIQUE	1	6	11	18
MAINE ET LOIRE	1	1	11	13
MAYENNE	0	1	9	10
SARTHE	2	6	17	25
VENDEE	3	2	6	11
TOTAL	7	16	54	77

LES ANIMATIONS

- Rentrée du Foot
- Plateaux spécifiques
- Vos Tournois clubs
- Rassemblements festifs
- Animations Futsal
- Foot à l'école

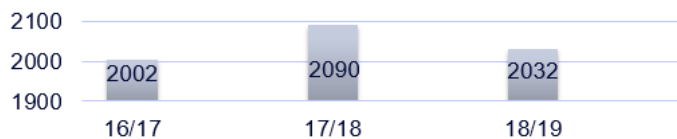
FEMINISATION

Le foot se conjugue au féminin sous toutes ses formes :

- Les pratiques
- Les dirigeantes avec toutes les formes de responsabilités, du plus simple coup de main à la fonction:
 - De présidente à...
 - L'encadrement comme éducatrices, l'arbitrage....

Dirigeantes	TOTAL	Loire Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
	2032	744	360	203	384	341

Dirigeantes



UN OUTIL POUR TOUS :

Educatrices Licenciées	TOTAL	Licence animatrice	Licence éducatrice	Licence technique régionale	Licence technique nationale	CT et éducatrices départementales
	124	66	32	22	1	3

- Les formations de dirigeantes
- Les formations d'éducatrices
- Le module spécifique : animatrice fédérale

Educatrice une fonction bénévole mais aussi parfois un emploi au sein du club.

Temps plein, partiel, apprentissage...

LES ARBITRES :

Arbitres Licenciées	TOTAL	14/15 ans	16/22 ans	23/30 ans	31/50 ans	+ 50 ans
	28	2	11	9	4	2

21. Présentation de la Coupe du Monde Féminine 2019 par Didier ESOR, Président Délégué et Erwan LE PREVOST, de la FFF

Présentation d'un film et informations sur la Coupe du Monde Féminine 2019 par Erwan LE PREVOST et Didier ESOR.

22. Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par Gérard LOISON, Président

« Merci de votre participation active à tous nos travaux.

Merci à ceux qui sont intervenus à ces occasions.

Je ne voudrais pas conclure mon intervention sans, à nouveau, vous rappeler ma préoccupation quant à la tenue de nos rencontres sportives.

Je suis préoccupé par l'activité trop importante de notre commission de discipline. De trop nombreux dossiers lui sont soumis, et en particulier, ceux afférents à des comportements. Les sanctions sont lourdes, à la fois en matches de suspension, mais aussi en amendes financières.

La commission PEF / Citoyenneté, nouvellement constituée, va travailler sur ce sujet.

Mais je vous lance un appel, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents.

De grâce, éduquez vos joueuses et joueurs. Le Programme Educatif Fédéral qui peut s'appliquer à toutes et à tous, doit être en permanence sur vos tables de chevet, et votre attitude à l'égard de celles et ceux qui pourrissent nos rencontres, sans complaisance aucune.

Merci par avance des efforts que vous ferez pour que l'on puisse associer les termes rencontre et plaisir.

Qu'il me soit aussi permis de remercier toutes celles et tous ceux qui interviennent pour le fonctionnement de cette ligue.

Les élus du Conseil, les responsables de pôles, les responsables et membres des commissions, les salariés administratifs et techniques, au 1er rang desquels je placerais Jérôme et Lionnel pour leur implication.

Et vous toutes et tous, Présidentes, Présidents et élus des clubs ici présents pour ce que vous faites et aussi pour ce que vous ferez demain.

Merci de m'avoir écouté et VIVE LE FOOTBALL !! »

23. Clôture de l'Assemblée

Jérôme Clément invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié et parcourir les différents stands thématiques.

Le Président,
Gérard LOISON



Le Secrétaire Général,
Jacques BODIN



LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



RAPPORT MORAL D'ACTIVITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - SAMEDI 03 NOVEMBRE 2018

CENTRE DES CONGRÈS LA FLEURIAYE À CARQUEFOU

Samedi 11 novembre 2017 au Louroux-Béconnais (49)

L'Assemblée Générale d'automne de la Ligue de Football des Pays de la Loire s'est déroulée dans le Maine et Loire, en présence de 197 membres sur 264 (74,62 %) représentant 1611 des 1901 voix (84,74 %). Et sous les yeux de 2 représentants de la LFA (Jacky Cerveau et Pierre Samsonoff), puis de la Ligue de Bretagne afin de promouvoir la Coupe du Monde Féminine U20F. Cette journée a notamment été marquée par des débats autour de l'accompagnement des clubs, puis le discours de Yannick Supiot, Président du Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire en lien avec les aides du CNDS. Avant la présentation du partenariat avec Nike, un zoom avait été réalisé sur les modalités d'accès aux championnats nationaux U17 et U19 à l'issue de la saison 2017/2018, ainsi que la présentation du principe d'architecture des compétitions jeunes (vote de tendance).



Samedi 21 avril 2018 à Ancenis (44)

Devant 204 membres de l'AG présents (sur 273 soit 74,73 %) représentant 1 511 voix (sur 1 942 soit 77,81 %), le Président Gérard Loison a notamment demandé au cours de son discours « la sérénité et la sportivité la plus complète pour la fin de saison ». La réforme des Championnats Régionaux Jeunes basée sur le principe du championnat générationnel et de « libre candidature des clubs avec engagement tous les ans » a été présentée par le Président Délégué Didier Esor, et adoptée à 85,98 %. Illustré par Jacky Thibault et Bernard Guédet, le nouveau statut des éducateurs a été approuvé à 61,12 % (Jeunes), 67,57 % (Féminines), 70 % (Seniors Masculins) et 82,15 % (Futsal). Gaby Gô et Guy Ribault ont ensuite présenté les Championnats Régionaux Seniors Masculins 2018/2019, avec toujours en tête « la question de l'équité pour les clubs et les Districts ».

Plusieurs conseils consultatifs avant l'AG

Sur le sujet prioritaire en 2017/2018 de l'évolution des championnats régionaux jeunes, un premier Conseil Consultatif des Clubs avait été organisé le 16 septembre 2017 à Angers : 18 dirigeants ou entraîneurs avaient répondu présents à notre invitation, offrant ainsi un panel représentatif des clubs de Ligue et de District de tout le territoire. Deux autres réunions d'information ont été organisées par la Ligue ensuite à l'automne, à Saint-Sébastien et au Mans. Au total, 80% des clubs concernés (75 clubs sur 93) avaient répondu favorablement à l'invitation du conseil consultatif des clubs et des DTR et DTR adjoint, Nicolas Bourdin et Frédéric Bodineau. Avec plusieurs objectifs : « Favoriser la formation des joueurs, privilégier le jeu à l'enjeu, travailler par années d'âges, faire acte de candidature pour jouer au niveau de son choix, arbitrage des jeunes par des jeunes ».



Présentation du Projet de Ligue « 2017-2021 »

Vendredi 12 janvier 2018, au siège de la Ligue à Saint-Sébastien sur Loire, s'est déroulée la présentation du Projet de Ligue « 2017/2021 » en présence des représentants de la Direction Technique Nationale, de la Direction Jeunesse et Sports, de la Région Pays de la Loire et du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS). Au terme de cet après-midi d'exposés et d'échanges a eu lieu la signature de la convention de l'Equipe Technique Régionale (ETR) des Pays de la Loire. « Je viens d'arriver dans la fonction et il est important de connaître toutes les Ligues et en particulier celles nées d'une fusion récente », soulignait alors Hubert Fournier, nouveau Directeur Technique National accompagné de son adjoint Patrick Pion.

Première pour la sélection Seniors LFPL

Le Mercredi 1er Novembre 2017 restera comme une date historique : celle du premier match officiel de la sélection de Ligue Seniors des Pays de la Loire, engagée en Coupe UEFA des Régions. Malgré la défaite face aux voisins du Centre-Val de Loire (0-1) sur le terrain de l'USJA Carquefou et devant plus de 400 spectateurs, l'expérience aura soudé les 16 joueurs sélectionnés par Nicolas Bourdin (DTR) et Xavier Lacraz (CTR) représentant 10 clubs de la Ligue. Un moment fort retranscrit dans un film...



Des nouveaux formats de tirage de Coupes

C'était le premier tirage de Coupe de France en mode Pays de la Loire ! Le 14 septembre 2017, plus de 180 personnes représentant les 82 qualifiés pour le 4e tour ont participé à une journée de fête et de découverte de l'hippodrome du Lion d'Angers, en présence notamment de l'entraîneur des finalistes 2017 de l'épreuve, Stéphane Moulin (Angers SCO – notre photo). Les invités ont également pu profiter de la venue exceptionnelle du véritable trophée de la compétition pour prendre de nombreuses photos souvenirs ! Les 2 tirages suivants avant les échelons fédéraux ont été organisés avec Volkswagen Cholet et le Crédit Agricole à Angers.

Un 1er championnat R1F 100 % Pays de la Loire

« Ce championnat de R1 Féminine a été le symbole de la réunification de la Ligue des Pays de la Loire ». Le Président Gérard Loison l'a rappelé à plusieurs reprises. En effet, dès septembre 2017, les 12 équipes de l'élite féminine représentant les 5 départements des Pays de la Loire ont lancé un premier championnat régional, un an avant les Seniors Masculins et les Jeunes. « Nous avons des interrogations sur ce nouveau format, reconnaît Daniel Roger, le Président de la Commission concernée, et un sondage effectué à la mi-saison auprès des clubs nous a conforté sur cette nouvelle organisation. Félicitations à eux pour leur réactivité. » Pour l'Histoire, c'est donc Orvault Sports (44) qui a remporté le 1er titre de champion régional, devant l'En Avant Baugé (49 – photo du club).



Les grands débuts du nouveau National 3

Remplaçant du CFA 2, le championnat de National 3 a débuté très exactement le 19 août 2017, symbolisant lui aussi le nouveau territoire des Pays de la Loire avec 14 équipes engagées représentant les 5 départements. C'est d'ailleurs un mano a mano entre le Sablé sur Sarthe FC et la réserve du FC Nantes qui a rythmé ce premier exercice, la réserve professionnelle décrochant officiellement son billet pour le N2 lors de la dernière journée, après un match au sommet remporté à Saupin à la fin de l'hiver (photo). Gérée administrativement par la Ligue, cette première saison de N3 a également été marquée par le sauvetage spectaculaire de La Suze FC, également le 19 mai !



La Formation des Dirigeants en nouveauté de l'IR2F

L'innovation majeure à l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) en 2017/2018 a été le lancement, avec le concours des Districts, et dans un modèle structuré, des Modules de Formation relatifs au Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants. Accessible via l'utilisation d'un bon de formation (et même 2 depuis la victoire en Coupe du Monde), le catalogue de formations a proposé de nombreuses sessions autour de thèmes divers. Exemple avec la comptabilité avec « S'approprier les clés de la gestion financière » ou encore « Optimiser les ressources financières de son club ». Du côté de la formation des éducateurs, la principale nouveauté résidait dans les nouveaux modules, au printemps, d'animatrice fédérale, dont certaines ont été récompensées par une invitation à voir l'Equipe de France Féminine au MMArena. Comme chaque année, la saison des formations s'est terminée par la traditionnelle cérémonie des remises de diplômes BMF et BEF, en compagnie de 4 invités lauréats du DES : Frédéric Da Rocha, Yohann Feurprier, Olivier Auriac et Nicolas Gillet. Une soirée organisée par l'IR2F dirigé par Didier Esor, Président-Délégué de la Ligue, et l'Equipe Technique Régionale (ETR).



Nouvelles têtes et... têtes d'affiche pour l'arbitrage

La saison de l'Arbitrage a débuté symboliquement à Angers, début septembre, 2017 par un premier grand rassemblement 100 % « Pays de la Loire », avec une Commission Régionale des Arbitres désormais présidée par Christian Guillard. Une équipe technique renforcée ensuite en cours de saison par les arrivées d'Anthony Torralba et Yvonnick Simon aux côtés du CTRA Sébastien Denis. Pendant la saison, un stage Inter-Ligues en présence des représentants de la FFF Claude Tellene et Jean-Charles Cailleux s'est intercalé entre les nombreux stages de Ligue. La fin de saison a été marquée par la promotion fédérale de Jordane Lomi et Romaric Gasnier, puis de 4 de nos 6 candidats « Jeune Arbitre de la Fédération », ainsi que par la saison exemplaire de 3 de nos arbitres « Elites » : le Castelbriantais Jérôme Brisard promu en L1 puis en UEFA et honoré par son club, le FA Laval ; le jeune vendéen Pierre Retail (licencié au SC Mareuil) retenu pour arbitrer la finale de la Coupe Gambardella-CA au Stade de France, et enfin Camille Soriano (licenciée au FC Nantes) désignée pour la finale de la Coupe de France Féminine à Strasbourg.

Technique, entre sélections et sections scolaires

La saison du Football en milieu scolaire s'est terminée en apothéose avec la petite école vendéenne de Jeanne d'Arc Landeronde, victorieuse de l'opération fédérale « Foot à l'école » et invitée à rencontrer les Bleus à Clairefontaine juste avant la Coupe du Monde. Auparavant, la section agricole des Ponts de Cé avait accueilli le Challenge National des Sections Sportives Football de l'Enseignement Agricole, avec à la clé une signature de convention entre la Ligue, ses Districts et les 4 « SSA » du territoire.

Du côté des sélections de Ligue Jeunes, les premières estampillées « Pays de la Loire », le bilan a été largement favorable avec 2 succès en 3 matchs pour nos équipes U15 en Interligues. A noter que celui des garçons était organisé au printemps au CRT de Saint-Sébastien sur Loire, alors que les Féminines ont évolué à Ploufragan et les U15 Avenir à Châteauroux. Ont suivi les U14 et les U16/U17 au Tournoi de Rezé. Du côté du Futsal, de nouvelles catégories étaient observées : U15, U18 Avenir et U18 Elite, avec en point d'orgue une triple opposition en Ligue de Bretagne. Concernant le Pôle Espoirs, enfin, son directeur Franck Maufay a vu le renfort de Ludovic Kück, nouvel adjoint et préparateur physique. L'année des enfants -la 10e du Pôle- a été rythmée par des rencontres contre Lorient, le Stade Rennais ou encore un déplacement à Castelmorou (31).



Du nouveau pour les pratiques et le Football Handicap

Une nouvelle Commission « Football Handicap » est née en 2017 avec l'accompagnement du Cécifoot au programme et également en point d'orgue une grande journée de Football Adapté au printemps à Montaigu, en lever de rideau du Mondial. Des élèves des sections scolaires de La Roche et Montaigu ont ainsi pu évoluer avec les 130 adultes et enfants en situation de handicap.

Le développement des nouvelles pratiques a lui été marquée par la mise en lumière du Futnet, ou encore la reconduction de la tournée régionale « beach vert » sur 12 dates aux 4 coins des Pays de la Loire, par l'accueil de 2 étapes du « FFF-Tour » à Saint-Brévin et Saint-Jean de Monts, et par notre finale régionale remportée à Angers par Les Sables TVEC devant Fontenay le Comte, les Sud-Vendéens décrochant ensuite la 6e place nationale à Reims.



Le Foot Féminin au départ du Tour !

Début juillet, à deux pas du départ du Tour de France, la Ligue a installé un village du football au cœur de Noirmoutier, en association avec la commune et le FC Noirmoutier, et les joueuses de l'ESOF La Roche sur Yon (D2F). Un après-midi de découverte sur fond de diffusion des quarts de finale de la Coupe du Monde sur écran géant.

La Féminisation à l'honneur au MMArena !

En marge de la venue de l'Équipe de France de Football Féminine au Mans, la Ligue de Football des Pays de la Loire avait choisi de mettre en lumière ses présidentes de club après la rencontre. Une initiative dans la droite ligne du programme Héritage de la Coupe du Monde 2019 en France. Au total, près d'une cinquantaine de clubs de la Ligue sont présidées par des femmes.



Les anniversaires de clubs valorisés par la Ligue

Au travers de sa nouvelle Commission Régionale de Valorisation du Bénévolat, la Ligue et ses représentants ont participé à de nombreux anniversaires de clubs pour souligner l'importance de leur investissement et remettre des récompenses sous forme de plaquette pour le club ou médailles aux dirigeants et bénévoles. Une nouveauté en 2017/2018.

Réflexion autour des actions citoyennes et sociales

Après un séminaire à Paris en début de saison, une journée sur le thème des actions citoyennes a été organisée au printemps à la Ligue, en présence de Matthieu Robert, Chef de projet actions citoyennes et sociales pour la Ligue de Football Amateur (L.F.A.) ainsi que Germain Le Garrec (Ligue du Centre Val de Loire). Une nouvelle Commission Régionale est née de ces échanges.



Un nouveau don de la Ligue pour le Téléthon

C'était l'un des temps forts de notre soirée de tirages au sort en février avec OMR : la remise d'un chèque de 3 000 euros par le président de la Ligue Gérard Loison à Josiane Fontaine-Perrus, responsable de l'AFM Nantes. Comme une dizaine d'autres clubs de la Ligue, Angers NDC, organisateur d'un 24h pour le Téléthon, en a profité pour abonder de 900 euros.

Un prix « Coup de Cœur » pour Méral-Cossé

Comme Don Bosco Cécifoot, le club mayennais a reçu un trophée « Coup de cœur » lors de notre remise des trophées en juin au Crédit Agricole à Angers. Pendant plusieurs mois, l'US Méral-Cossé a mis en place un projet sportif et scolaire avec Mayotte : une vingtaine de membres du club se sont envolés ainsi fin juin vers le département d'Outre-Mer.



Deux nouveaux lauréats au Fondation du Football

En présence de Luc Bruneau, référent élu de la LFPL, la 10e cérémonie des Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football a récompensé les clubs du FC Pouzauges Bocages (85) et du FC La Montagne (44) lauréats dans la catégorie « Fair-Play et Citoyenneté » pour le premier cité et dans la catégorie « Santé et Environnement » pour le second.

Les labels en fil rouge de la saison 2017/2018

Alors que la Journée Régionale de Labellisation s'est déroulée en septembre 2017 à Saint-Etienne de Montluc, les remises ont rythmé la saison de la fin août au cœur de l'hiver, avec une centaine de remises de labels masculins et féminines (Elite, Excellence et Espoirs). Des événements locaux marqués par la présence des élus de Ligue et de Districts.

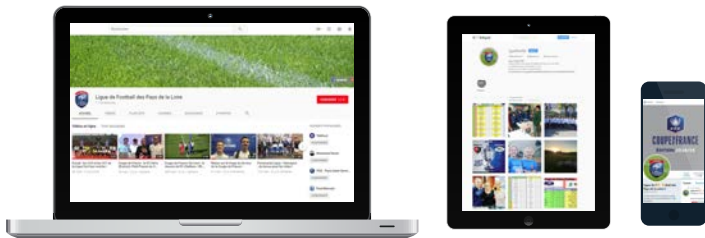


Plus de 167 000 licenciés en Pays de la Loire

Au 1er mai 2018, fin officielle de la campagne des licences 2017/2018, la Ligue de Football des Pays de la Loire comptait exactement 167 709 licenciés, soit une hausse globale de 0,53 % (+ 879 licences enregistrées). Une progression portée par les Féminines, en hausse une nouvelle fois de plus de 10 %, avec la barre des 11 000 licenciées franchie et + 4,40 % de dirigeantes. Autre évolution importante, celle des U18/U19 avec + 7,37 % (+ 478 licenciés), et également les catégories « U14-U15 » et « U12-U13 ». Et ce, à la veille de la Coupe du Monde en Russie...

Le Football en Ligue des Pays de la Loire, c'est...

- Plus de... 45 000 Seniors Masculins
- Plus de... 40 000 joueurs « U12 à U19 »
- Près de... 40 000 joueurs en « Football d'Animation »
- Plus de... 20 000 dirigeants
- Plus de... 11 000 joueuses et dirigeantes
- Plus de... 2 000 licenciés Futsal
- Plus de... 1 500 arbitres
- Plus de... 1 500 éducateurs Fédéraux et Animateur



Après une année de mise en place de la nouvelle image de la jeune Ligue de Football des Pays de la Loire (logo, éléments de communication, site internet), la saison était aux explications et à la cohérence sur l'ensemble du territoire avec la diffusion de nombreux tutos et vidéos pédagogiques.

Le site web (plus de 130 000 utilisateurs chaque mois et près de 3 millions de pages vues)

Notre page Facebook Ligue de Football Pays de la Loire avec plus de 21 000 abonnés

Un compte Twitter avec plus de 4 500 abonnés

Une page Instagram avec plus de 4 000 abonnés

Des newsletters récurrentes, internes et externes (nouveau format mensuel envoyé vers les licenciés)

Chaîne Youtube très active qui héberge de nombreuses vidéos à voir ou revoir en replay !



L'innovation est le mot phare de la saison avec la création du nouveau site web du Centre Régional Technique. Place à de nouvelles fonctionnalités, mieux s'y retrouver pour accueillir convenablement les flux réguliers d'entreprises, d'association, de groupes sportifs et scolaires dans nos locaux.

Quatre matchs internationaux sur notre territoire

Les Espoirs par trois fois à la rentrée, et les Bleues au printemps ! L'Equipe de France U21 a débuté sa saison 2017/2018 à Laval, le 1er septembre, pour y recevoir le Chili (1-1), avant d'accueillir 4 jours plus tard le Kazakhstan (4-1) à la MMArena du Mans... puis d'y retourner en novembre pour rencontre la Bulgarie (3-0), toujours en match qualificatif pour l'Euro 2019. Des Espoirs qui comptaient notamment dans leurs rangs Mouctar Diakhaby, formé au Pôle Espoirs de Saint-Sébastien, puis à l'USSA Vertou et au FC Nantes. Quelques mois plus tard, le 6 avril 2018, l'enceinte du Mans a également accueilli l'Equipe de France Féminine, pour un beau succès face au Nigéria (8-0). Une soirée à laquelle étaient toutes les présidentes de clubs de la Ligue des Pays de la Loire.



Après le SCO, Les Herbiers en finale de la Coupe de France !

Les Pays de la Loire de nouveau au Stade de France ! Même si le miracle n'a pas eu lieu le mardi 8 mai pour Les Herbiers VF (National) face au PSG (0-2), les hommes de Stéphane Masala ont livré une très belle copie et ont représenté comme il se doit la Vendée, la Ligue des Pays de la Loire et plus globalement le football amateur ! Et que dire de la magnifique ambiance en tribunes et de la belle fête qu'ont pu vivre les très nombreux supporters vêtus de rouge et de noir ! La soirée s'est refermée sur une très belle image : celle du capitaine des Herbiers Sébastien Flochon soulevant le trophée avec son homologue du PSG, Thiago Silva. Les Herbretais garderont aussi le souvenir du succès à Auxerre et des folles soirées à La Beaujoire face à Lens et Chambly !



Coupe du Monde U20F : La LFPL chez nos voisins bretons

Un an avant la Coupe du Monde en France, la Ligue des Pays de la Loire avait souhaité remercier et inviter des joueuses et dirigeantes, ainsi que des clubs favorisant le développement du football féminin. Le dimanche 5 août, plus d'une centaine de nos invités étaient ainsi à Vannes pour le coup d'envoi de la Coupe du Monde U20F. Toutes et tous ont pu profiter du transport offert par la Ligue au départ des Ponts de Cé et de Saint-Sébastien, puis des animations de nos amis de la Ligue De Bretagne (avec notre structure gonflable), sans oublier bien sûr la victoire des Bleuettes 4-1 face au Ghana au stade de La Rabine. Une semaine plus tard, une soixantaine d'invités de la Ligue étaient à Saint-Malo, partis en bus du Mans puis de Laval, pour la rencontre face aux Pays-Bas (4-0).



Finales nationales du championnat de France UGSEL à Segré

Du 28 au 30 mai, Segré accueillait les phases finales du championnat de France UGSEL Minimes garçons (U14-U15) : 14 équipes venues de toute la France participaient à ces finales, 6 pour la catégorie Elite (foot à 11) et 8 pour la catégorie Promotionnel (foot à 7). En Elite, l'Olympique Saumur a remporté le titre de Champion de France face à Thonon-les-Bains (aux tirs au but). Un grand bravo aux bénévoles du collège Saint-Joseph de Segré et du club de l'ES Segré Football qui ont œuvré pour la réussite de ces phases finales, pour les 30 ans de la section. En UNSS, les lycéens des Bourdonnières à Vertou ont terminé sur le podium à Cannes.



Le 1er Festival U13 Pays de la Loire à Château-Gontier

C'était le Samedi 5 mai. Une grande première avec des joueuses et joueurs de 12 ans venus des 4 coins des Pays de la Loire, et des parents et supporters déguisés aux couleurs des Equipes de la Coupe du Monde masculine et de la Coupe du Monde U20F en Bretagne. Sur le site magnifique de l'Ancienne, au bord de la Mayenne, ce sont les filles du FC Nantes et les garçons de La Roche VF qui ont finalement décroché les billets pour la finale nationale de Capbreton. Mais l'essentiel était ailleurs, dans ces regards et ces sourires partagés tout au long de la journée, lors des rencontres bien sûr, mais aussi pendant les ateliers techniques, le quizz de connaissance footballistique et sur le village du Programme Educatif Fédéral.



La grande fête du football féminin à Basse-Goulaine

Devant plus de 800 spectateurs le samedi 19 mai à Basse-Goulaine, Orvault Sports (R1) a remporté (2-0) la toute première Coupe des Pays de la Loire Féminine Crédit-Mutuel face au FC Nantes (R2). Le point d'orgue d'une journée 100 % Féminine réussie avec un tournoi U18F rassemblant 12 équipes évoluant sur demi-terrain, mais aussi sur le terrain de Foot5 de la FFF et lors de matchs de Futnet. Nos meilleures joueuses U14F avaient ouvert la journée par un stage régional et une magnifique Exposition de la FFF sur l'histoire des sélections nationales féminines a rythmé la journée. A noter que cette 1ère édition de la Coupe Féminine avait été marquée par le parcours du SNAF, la demi-finale du CS Changé et de l'ESOF La Roche ou encore la très belle soirée de tirage avec le Crédit Mutuel début avril à Nantes.



La première finale LFPL de Futsal aux Sorinières

C'est dans une salle quasi-neuve, et copieusement remplie avec 300 spectateurs, que s'est déroulée le samedi 19 mai la première finale de Coupe des Pays de la Loire de Futsal. Finalistes malheureux la saison précédente, les joueurs de Nantes Doulon Bottière ont cette fois eu le plaisir de soulever le trophée du vainqueur face à l'étonnante et séduisante formation de Châteauneuf-sur-Sarthe. Vainqueurs également du championnat de DH (comme Le Mans FC dans l'autre groupe), les joueurs de Wahib Alimi se sont imposés sur le plus petit des écarts (4-3, 2-0 à la mi-temps). Une semaine plus tard, à Montaigu, le club nantais a récidivé avec ses jeunes pousses en remportant les challenges U15 et U17.



La grande journée des finales masculines à La Pommeraye

A l'issue d'un duel entre équipes de DH Intersport, c'est la réserve du Vendée Fontenay Foot qui s'est adjugé le 09 Juin la première Coupe des Pays de la Loire Seniors Dactyl OMR face à la JSC Nantes Bellevue (1-0). Une édition marquée par la présence en demi-finales des équipes d'Angers NDC et de l'ES Bonchamp, ainsi que par notre soirée de tirage en public en présence de Stéphane Masala, l'entraîneur des Herbiers. En lever de rideau, la réserve du Saint-Nazaire AF avait surpris son homologue de Sablé sur Sarthe pour remporter le Challenge des Réserves de Ligue, alors que les U19 de l'USSA Vertou avaient remporté la première Coupe des Pays de la Loire U19 face à Vendée Fontenay Foot.



CHAMPIONNATS JEUNES (dernière année des championnats séparés)

Championnat U18 Féminine
F.C. NANTES



Championnat U15 Futsal
NANTES DOULON FC

Championnat U17 Futsal
NANTES DOULON FC

Championnat U13 Promotion et U13 Élite
U13 PROMOTION LAVAL BOURNY
U13 ELITE SABLE F.C.



Championnats U14 PH, U14 Espoir, U14 Élite
Championnat U14 PH - ST NAZAIRE A.F.
Championnat U14 ESPOIR - LE MANS F.C.
Championnat U14 ELITE - F.C. NANTES



Championnats U15 PH
Championnat U15 – Gpe A - ENT. LE GENEST
Championnat U15 – Gpe B - LE MANS S.O MAINE
Championnat U15 – Gpe C - E.S. SEGRE
Championnat U15 – Gpe D - St MARC SUR MER F.

Championnats U15 PH - Élite, U15 DH, U15 Élite
Championnat U15 PH – ELITE - MAMERS S.A.
Championnat U15 DH – FONTENAY LE COMTE V.F.
Championnat U15 – ELITE - F.C. NANTES



Championnats U16 DH, U17 PH et U17 DH
Championnat U16 – DH - SABLE F.C.
Championnat U17 – PH - Gpe A - U.S.J.A CARQUEFOU 2
Championnat U17 – PH - Gpe B - LA ROCHE SUR YON V.F. 2
Championnat U17 – DH - Volt. CHATEAUBRIANT
Championnat U17 – CRITERIUM - JS COULAINES



Championnats U17 Élite, U18 PH, U18 PH – Élite
Championnat U17 – ELITE - F.C. NANTES 2
Championnat U18 – PH - Gpe A - LOUVERNE Sp.
Championnat U18 – PH - Gpe B - G.J. BELINOIS U.C.
Championnat U18 – PH - ELITE - LA FERTE BERNARD



Championnats U19 DH, U19 Élite
Championnat U19 DH – Gpe A - SABLE F.C.
Championnat U19 DH – Gpe B - LES HERBIERS V.F.
Championnat U19 – ELITE - S.O. CHOLET

Coupe Pays de la Loire U19 : USSA VERTOOU

CHAMPIONNAT SENIORS

Championnats Seniors Féminine

Championnat Séniors Féminine R2 – Gpe A - F.C.NANTES
 Championnat Séniors Féminine R2 – Gpe B - ST GEORGES MONTAIGU F.C.
 Championnat Séniors Féminine R1 ORVAULT SPORTS



Championnat Seniors Futsal

Championnat DH Futsal – Gpe A - Nantes Doulon Bottière Futsal
 Championnat DH Futsal – Gpe B - Le Mans Futsal

Championnat Séniors PH

Championnat Séniors PH – Gpe A - J.S. ALLONNES
 Championnat Séniors PH – Gpe B - A.S. MULSANNE-TELOCHE 2
 Championnat Séniors PH – Gpe C - A.S. MACHECOUL-ST MEME
 Championnat Séniors PH – Gpe D - ST PIERRE DE NANTES (WAHIB)
 Championnat Séniors PH – Gpe E - F.C. RETZ – STE PAZANNE
 Championnat Séniors PH – Gpe F - E.A. LA TESSOUALLE
 Championnat Séniors PH – Gpe G - CHEFFOIS ANTIGNY St M.
 Championnat Séniors PH – Gpe H - ANGERS C.B.A.F.



Championnat Séniors DRH

Championnat Séniors DRH – Gpe A - S.C. MAREUIL
 Championnat Séniors DRH – Gpe B - E. LES SORINIERES
 Championnat Séniors DRH – Gpe C - A.S. VIEILLEVIGNE- LA PLANCHE
 Championnat Séniors DRH – Gpe D - ST. MAYENNAIS F.C.
 Championnat Séniors DRH – Gpe E - U. LE MANS GLONNIERES



Championnat Séniors DRS

Championnat Séniors DRS – Gpe A - A.S. SAUTRON
 Championnat Séniors DRS – Gpe B - F.C. POUZAUGES B.
 Championnat Séniors DRS – Gpe C - F.C. ECOMMOY



Championnat Séniors DH

Championnat Séniors DH – Gpe A - LE MANS F.C. 2
 Championnat Séniors DH – Gpe B - SAINT-NAZAIRE AF



Championnat N3

F.C. NANTES (B)

Coupe Pays de la Loire Seniors OMR : FONTENAY VENDÉE FOOT
Coupe Pays de la Loire Féminine Crédit Mutuel : ORVAULT SP
Coupe Pays de la Loire Futsal : NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL
Challenge des Pays de la Loire de Beach-Soccer : TVEC LES SABLES D'OLONNE
Challenge des Réserves de Ligue : SAINT-NAZAIRE AF



LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



Siège

172, Boulevard des Pas Enchantés
BP 63507
44235 Saint-Sébastien sur Loire Cedex



Antenne

225, Rue de Beaugé
72000 Le Mans



- 6 centres de gestion, dont 5 districts : Loire Atlantique (44), Maine et Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72) et Vendée (85)
- Environ **1100** clubs pour **170 000** licenciés
- **25** championnats, une **dizaine** de Coupes et de **nombreuses manifestations** organisées tout au long de l'année

